

BAREME DE REDUCTIONS D'ANCIENNETE
SAENES - ADJENES
(à compter de 2014)

I / Compétences et implication professionnelles

- Avis favorable : ouverture de droit
- Avis défavorable : pas d'ouverture de droit

II / Bonification de points – constat sur le 4 dernières campagnes

- 0 mois : 20 points
- 1 mois : 15 points
- 2 mois : 10 points
- 3 mois : 5 points
- 4 mois et plus : 0 point

(Si constat d'un avis défavorable sur une des quatre campagnes : l'attribution de mois se fera en CAPA)

III / Ancienneté dans l'échelon

0,2 point par mois d'ancienneté dans l'échelon

IV / Situation des agents retraits

Une attention particulière sera accordée en CAPA, aux agents ayant atteint la date d'ouverture des droits à la retraite et pouvant bénéficier d'un échelon supplémentaire pour le calcul de leur pension.

Discriminants :

Ancienneté dans le grade